

**Décision n° P 2014 - 117 en date du 21 février 2014
du président du directoire désignant un membre du directoire pour
exercer sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 20 février 2014 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1

M. Didier Bense, membre du directoire, est désigné pour exercer la suppléance du président du directoire de la Société du Grand Paris en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du président du directoire et de M. Didier Bense, M. Pierre-Alain Jeanneney est désigné pour exercer cette suppléance.

Article 2

La présente décision sera communiquée au président du conseil de surveillance et au commissaire du Gouvernement de la Société du Grand Paris, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret susvisé du 7 juillet 2010.

Article 3
Publication

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 21 février 2014

Le président du directoire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Philippe YVIN